



## SIVUCOP

Délibération 2024-017

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 13 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 19h00, sous la présidence de M. Laurent BAIVEL, Président.**

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur- Seine	Michel DEBJAY	<input checked="" type="checkbox"/>	Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	<input checked="" type="checkbox"/>	Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO		Patrick SAGET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 05/12/2024  
 Date d'affichage : 05/12/2024

Nombre de délégués :  
 En exercice : 6  
 Présents : 5  
 Votants : 5

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER  
 CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2025  
 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération N° 2024-011 du 15 avril 2024 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2024,

**Vu** le budget primitif du SIVUCOP 2024,

**CONSIDERANT** que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024 au chapitre 21, s'élevaient à 70 000.00 €, le quart étant **17 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024 au chapitre 23, s'élevaient à 4 727 064.05 €, le quart étant **1 181 766.01 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2025 les crédits d'investissement ci-après :

**Chapitre 21** : immobilisations corporelles : 17 500€ pour des travaux sur le réseau de vidéoprotection, d'aménagement du centre opérationnel ou l'achat de mobilier comme suit :

- 21351-installations générales, agencements, aménagements des constructions – 7 500.00€
- 21838-matériel de bureau et matériel informatique - 5 000.00€
- 21848-mobilier - 2 500.00€
- 2188-autres immobilisations corporelles – 2 500.00€

**Chapitre 23** : 2315-immobilisations corporelles en cours – 1 181 766.01 € pour les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection.

**S'ENGAGE** à voter au budget 2025 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



  
Le Président,

Laurent BAIVEL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*